

# APPEL A PROJETS INCUBATEUR 2020



LE PHILANTHRO-LAB

---

## Table des matières

A propos du Philanthro-Lab .....	3
Le contenu de l'accompagnement .....	6
Engagement du Philanthro-Lab .....	6
Engagement des porteurs de projets .....	7
Calendrier .....	7
Règlement.....	7

## A propos du Philanthro-Lab

*Parce que donner rend meilleur et que toutes les causes sont bonnes, nous pensons que démocratiser le geste philanthropique peut aider à transformer positivement notre société. Demain soyons tous philanthropes, et doublons le nombre de Français philanthropes d'ici 2030 !*

*Karine & Philippe Journo, et la Compagnie de Phalsbourg*

### **Au Philanthro-Lab : tous philanthropes !**

Le Philanthro-Lab, premier lieu dédié à l'essor de la philanthropie<sup>1</sup>, ouvrira ses portes en septembre 2020. Lieu de vie, ouvert à tous, le Philanthro-Lab poursuit une ambition inédite : favoriser le rayonnement de la philanthropie et contribuer à passer de 15% de philanthropes en France aujourd'hui, à 30% en 2030.

A l'occasion de la consultation internationale « Réinventer Paris » lancée par la Ville de Paris, la Compagnie de Phalsbourg a proposé un concept innovant et a décidé de créer le Philanthro-Lab, convaincue que la ville de demain ne peut s'imaginer sans un lieu dédié au développement de la philanthropie et du vivre-ensemble.

Le Philanthro-Lab est un lieu généreux, convivial, ouvert à tous les publics. Il poursuit deux missions : démocratiser le geste philanthropique et créer un écosystème favorable à l'essor de la philanthropie.

#### **→ Démocratiser le geste philanthropique**

En ouvrant ce lieu exceptionnel au public, nous souhaitons faire découvrir à chacun de manière conviviale les enjeux et les bienfaits d'une société fondée sur la générosité et développer ainsi la culture du don. Le Philanthro-Lab est un **démonstrateur** de la Philanthropie.

#### **→ Créer un écosystème favorable à l'essor de la philanthropie**

En aidant les associations et porteurs de projets à concrétiser et financer leur projet et en accompagnant les mécènes dans la structuration de leur générosité et la réalisation de leur projet philanthropique. Le Philanthro-Lab est également un laboratoire d'expérimentations et d'innovations au service de l'intérêt général.

---

<sup>1</sup> La philanthropie désigne une attitude de bienveillance doublée de bienfaisance de certaines personnes à l'égard d'autres personnes ou de causes qu'elles ne connaissent pas et qui peuvent être dans le besoin.

# L'incubateur et la démarche d'accompagnement

L'incubateur propose deux programmes d'accompagnement :

- Le programme d'accélération pour les porteurs de projets associatifs
- Le programme d'émergence pour les philanthropes

## 1. Le programme d'accélération pour les porteurs de projets associatifs

### **A qui cela s'adresse-t-il ?**

Ce programme s'adresse à :

- Des porteurs de projets constitués en structures éligibles au régime fiscal du mécénat,
- Des structures qui répondent de manière pertinente et innovante à une problématique d'intérêt général (quelle que soit la thématique, hormis la politique et la religion),
- Des structures en phase de développement, qui ont testé leur projet par le biais d'un premier déploiement et ont besoin d'un accompagnement stratégique extérieur

### **Qu'apprend-on dans le programme d'accélération ?**

- Structurer juridiquement son projet et comprendre les contraintes légales du régime fiscal du mécénat,
- Imaginer et mobiliser une gouvernance efficace,
- Recruter son équipe,
- Développer une stratégie de développement et de collecte de fonds : prospection, modélisation de l'offre, développement des outils (CRM, contreparties, don en ligne, outils de communication print/web/media, etc.),
- Comprendre les attentes des mécènes potentiels et animer une communauté de donateurs,
- Savoir communiquer, négocier et convaincre,
- Confronter son projet à la réalité du terrain et la réorienter le cas échéant,
- Mettre en place une stratégie d'essaimage ou de changement d'échelle,
- Mettre en place une évaluation de son impact,
- Faciliter son intégration dans l'écosystème de la philanthropie,
- Mobiliser et structurer un réseau de bénévoles.

### **Quels sont les critères de sélection ?**

- Éligibilité de la structure au régime fiscal du mécénat
- Premier déploiement illustrant le caractère pertinent/innovant de la réponse apportée à la problématique abordée,
- Viabilité et pérennité du modèle économique / potentiel de développement et projets en cours,

- Critères d'évaluation envisagés,
- Qualité de la gouvernance et de l'équipe
- Motivation

Ne seront pas recevables :

- Les structures à caractère politique / religieux,
- Les structures lucratives ou ne relevant pas du régime fiscal du mécénat.

La participation au programme d'accélération est gratuite. La durée d'incubation est de 12 mois.

## 2. Le programme d'émergence pour les philanthropes

### **A qui cela s'adresse-t-il ?**

Ce programme s'adresse à :

- Des philanthropes qui envisagent d'initier une démarche philanthropique (phases d'idéation et de création),
- Des fonds de dotation / fondations privées ou d'entreprise existants, qui souhaitent professionnaliser leur stratégie philanthropique

### **Qu'apprend-on dans le programme d'émergence philanthropique ?**

- Définir une stratégie philanthropique individuelle/familiale/de fondation d'entreprise,
- Déterminer le degré d'implication souhaité,
- Fédérer ses proches / ses collaborateurs / ses partenaires
- Structurer juridiquement et créer une fondation/un fonds de dotation,
- Conjuguer philanthropie et situation patrimoniale,
- Développer une stratégie de collecte de fonds ou de co-financement auprès d'autres mécènes,
- Définir une méthodologie de :
  - o Veille, sélection et due diligences,
  - o Suivi de projets,
  - o Mesure et analyse d'impact,
- Mettre en cohérence mission et gestion financière du capital d'une fondation,
- Réfléchir à plusieurs, partager, échanger et construire avec ses pairs,
- Gérer tous les aspects fiscaux relatifs à la philanthropie.

### **Quels sont les critères de sélection ?**

- Caractère d'intérêt général du projet poursuivi
- Pertinence de la réponse envisagée par rapport à la problématique d'intérêt général abordée
- Critères d'évaluation envisagés,
- Compétences et motivations du/des fondateurs
- Qualité de la gouvernance et de l'équipe.

Ne seront pas recevables :

- Les structures à caractère politique / religieux,
- Les structures commerciales. En ce qui concerne les projets portés par des entreprises, il sera impératif qu'une fondation, une association ou un fonds de dotation d'entreprise ait été créé.

La participation au programme d'urgence est gratuite. La durée d'incubation est de 6 mois.

## Le contenu de l'accompagnement

Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement de 6 mois à un an en fonction des besoins du projet et d'un suivi individualisé assuré par la responsable du conseil du Philanthro-Lab.

L'accompagnement prendra plusieurs formes :

- Des formations collectives (juridique, comptabilité, fundraising, gestion de projets, communication, RH)
- Des ateliers et masterclasses
- Des formations individuelles (stratégie, business model, pitch)
- Des moments d'échange conviviaux
- Du mentorat (grâce à des personnalités qualifiées sélectionnées par leurs compétences dans le réseau du Philanthro-Lab)

## Engagement du Philanthro-Lab

Chaque incubé bénéficiera :

- D'un bureau fixe (à mi-temps ou à temps plein) au sein de l'incubateur
- D'un accès aux salles de réunion et aux espaces de travail du Philanthro-Lab,
- D'un accès aux services liés : copieur, support technique, équipe sécurité,
- D'un accès 1 fois par an au studio de production de contenus,
- D'un accès au centre de ressources et à la veille menée par le Philanthro-Lab,
- De la création d'une page de collecte en ligne sur la plateforme [www.donnerrendmeilleur.org](http://www.donnerrendmeilleur.org),
- De la mise en avant de sa structure dans le cadre des opérations de collecte de fonds organisées au sein du Philanthro-Lab.

A l'issue du programme d'incubation, les structures incubées pourront solliciter la mise à disposition d'un ou plusieurs postes en coworking au tarif en vigueur. Leur

demande sera traitée en fonction des disponibilités après acceptation des équipes du Philanthro-Lab.

## Engagement des incubés

Les incubés s'engagent à suivre le programme d'accompagnement qui leur est proposé, établi avec les équipes du Philanthro-Lab en fonction de leur projet et de leurs besoins. Ils devront s'impliquer dans le programme et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution des recommandations qui leur seront faites.

Il est recommandé de dédier 1 à 2 jours par semaine au programme d'incubation.

Les incubés s'engagent à mentionner le Philanthro-Lab en tant que partenaire sur leurs supports de communication.

## Calendrier

Date limite de dépôt des dossiers	9 août 2020
Examen et présélection des dossiers par l'équipe du Philanthro-Lab	Semaine du 10 août
Entretiens téléphoniques entre les candidats présélectionnés et l'équipe du Philanthro-Lab	Semaine du 17 août
Préparation des dossiers par l'équipe du Philanthro-Lab	Semaine du 24 août
Jury / audition des projets présélectionnés	Mardi 8 septembre
Annonce des lauréats et contractualisation	Vendredi 11 septembre
Démarrage du programme d'incubation	5 octobre 2020

## Règlement

### Article 1 – Organisation de l'appel à projets

Le Philanthro-Lab est une association loi 1901 située au 13-15 rue de la Bûcherie, 75005 Paris. L'incubateur organise un appel à projets destiné à accompagner et promouvoir des projets associatifs ou philanthropiques dans le champ de l'intérêt général.

## Article 2 – Déroulement de l'opération et sélection des projets

### 1. Sélection des dossiers

Les candidatures sont ouvertes le 6 juillet.

Le dossier de candidature se trouve sur le site internet du Philanthro-Lab à l'adresse suivante : [www.philanthro-lab.org](http://www.philanthro-lab.org)

Le formulaire de candidature doit être complété et validé en ligne avant le 9 août à minuit. En cas d'échec du formulaire, le dossier de candidature peut être envoyé par email à l'adresse [incubation@philanthro-lab.org](mailto:incubation@philanthro-lab.org).

Un email de confirmation est envoyé à la réception du dossier.

Tout dossier incomplet ou insuffisamment détaillé sera refusé. La participation au processus de sélection organisé par l'incubateur du Philanthro-Lab est compatible avec la participation à d'autres processus de sélection.

### 2. Présentation orale des finalistes

Le jury est animé par l'équipe du Philanthro-Lab. Il se réunit pour auditionner les finalistes lors d'une présentation orale finale qui se déroulera dans les locaux du Philanthro-Lab le mardi 8 septembre 2020.

La présentation orale a pour objectif de présenter en détail le projet, sa genèse et son impact, ainsi que de permettre au Jury de poser des questions et de l'évaluer en se basant sur une grille de critères spécifique au Philanthro-Lab.

La durée de la présentation est fixée à 25 minutes (10 minutes de présentation et 15 minutes de questions).

A l'issue des auditions, le Jury délibère et fait le choix de retenir les structures qui seront incubées.

## Article 3 – Modalités de participation

Une seule participation par structure est acceptée pendant toute la durée de l'appel à projets.

Toutes inscriptions et participations effectuées avec des informations ou coordonnées incomplètes, erronées ou contrefaites ou réalisées en violation du présent Règlement seront considérées comme nulles, sans que la responsabilité du Philanthro-Lab ne puisse être engagée.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion de l'appel à projets sans que la responsabilité du Philanthro-Lab ne puisse être engagée.

Pour pouvoir participer au concours, le participant doit remplir les conditions de participation suivantes :

- Les associations doivent remplir les critères de l'intérêt général et être donc éligibles au régime fiscal du mécénat



- L'activité doit être lancée ou le candidat doit avoir fait la preuve de concept de sa mission
- Le candidat doit être disponible pour bénéficier du programme, notamment pour les temps d'accompagnement collectif et individuel (prévoir de se rendre disponible 1 à 2 jours par semaine).

#### Article 4 – Communication relative aux finalistes du processus de sélection

Les lauréats acceptent que leurs projets soient présentés sur le site Internet du Philanthro-Lab pendant au moins 1 an à partir du démarrage du programme d'incubation. Ils pourront ensuite être retirés sur simple demande.

Les lauréats acceptent que leur logo, les éventuelles photos et vidéos présentant le projet soient reproduits.

#### Article 5 – Règlement

Le fait de participer à cet appel à projets implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs (ainsi que les documents relatifs à la vie au sein du Philanthro-Lab : règlement intérieur, chartes diverses...).

#### Article 6 – Confidentialité

Les membres du jury, les organisateurs et les personnes ayant accès aux dossiers déposés s'engagent à garder secrètes toutes les informations relatives aux projets. Cependant, il appartient aux candidats de prendre eux-mêmes toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de leurs droits en matière de propriété intellectuelle.

#### Article 7 – Données à caractère personnel

Le Philanthro-Lab recueille des données à caractère personnel concernant les porteurs de projets et s'engage à respecter les dispositions du Règlement Européen N°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement RGPD).

Le Philanthro-Lab s'engage également à respecter les dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 concernant les informations personnelles communiquées par les candidats à l'appel à projets qui disposent du droit d'accès, de modification et de suppression des informations qui les concernent.

Ces droits peuvent être exercés en s'adressant au Philanthro-Lab par courrier postal ou par mail à l'adresse : [contact@philanthro-lab.org](mailto:contact@philanthro-lab.org)

Les données recueillies sont traitées uniquement pour la gestion du dossier du participant dans le cadre de l'appel à projets.

Seuls les membres du jury et les organisateurs auront accès aux dossiers déposés. Ces derniers s'engagent à garder secrètes toutes les informations relatives au projet et signent une clause de confidentialité.

